COURRIER DE MONSIEUR VILATTE SUITE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

Madame, monsieur le maire,

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Après le vote, le 8 avril dernier, du budget 2025 du SMICVAL par son conseil syndical, le Conseil Communautaire de la CDC du Grand Cubzaguais s'est réuni le lendemain 9 avril avec notamment à l'ordre du jour le vote des taux de la fiscalité locale et le vote des taux de TEOM.

A ce propos, le journal SUD OUEST du 11 avril titre son article "***Les déchets ménagers enflamment toujours les débats***" (ci-joint copie).

N'ayant pas de délégation à la CDC, j'ai assisté à ce Conseil en spectateur, en qualité d'élu municipal et de simple citoyen. C'était une première pour moi, je souhaitais apprécier la civilité des débats dans une assemblée largement acquise à la réforme Néo-SMICVAL. Ce fut la douche froide ! Dans son article, le journaliste, Didier FAUCARD parle de "*passe d'arme*", c'est le moins que l'on puisse dire. Pour ma part, j'ai le sentiment d'avoir assisté, impuissant, à un lynchage verbal !

En effet, bien que disposant d'une écrasante majorité, du fait notamment d'une forte représentation de la commune de ST ANDRE DE CUBZAC (13 délégués sur un total de 37 titulaires, dont 11 appartenant à la majorité municipale), les tenants de la réforme se sont verbalement déchaînés contre la maigre opposition qui s'est exprimée par les voix de Jean-Franck BLANC, maire de TEUILLAC, et de Christiane BOURSEAU, maire de VIRSAC.

Commencés, avec une relative modération mais sans aménité, par Célia MONSEIGNE, maire de ST ANDRE, les reproches moralisateurs ont progressivement enflé, chaque intervenant croyant devoir en rajouter, de José LAGABARRE, maire de PEUJARD, à Patrice POTIER, maire de ST GERVAIS, en passant par Stéphane PINSTON, délégué de ST ANDRE, pour finir en apothéose par les allégations coléreuses de Valérie GUINAUDIE, maire de MOMBRIER et présidente de la CDC, et la conclusion, tout aussi coléreuse, de Sylvain GUINAUDIE, vice-président en charge des finances, et président du SMICVAL.

Au passage, les associations citoyennes opposées à la réforme, qualifiées de "*populistes*" ou "*d'extrême droite*" par Stéphane PINSTON, en ont pris pour leur grade !

Spectacle consternant, et particulièrement indigne de la part d'élus, d'un effet de meute. Etait-il si intolérable d'entendre les réserves, exprimées, elles, sans emportement, de deux opposants ? Etait-il nécessaire de pratiquer l'amalgame et la démagogie ?

Je dois le dire, j'ai alors eu honte d'appartenir à cette majorité !

Au-delà de nos probables divergences politiques, j'apporte mon soutien moral à Jean-Franck BLANC et de Christiane BOURSEAU. Merci à eux d'avoir su résister en gardant leur calme.

Salutations républicaines.

Michel VILATTE, conseiller à ST ANDRE DE CUBZAC
Porte parole du Collectif PORTE-A-PORTE
Président de l'association BIEN VIVRE EN RURALITE

GRAND CUBZAGUAIS

Les déchets ménagers enflamment toujours les débats

L'examen des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à la baisse, a donné lieu à une nouvelle passe d'armes entre les défenseurs de la réforme néo-Smicval et ses opposants

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

Mercredi soir, Laury Lefèvre, le tout nouveau maire de Prignac-et-Marcamps était intronisé au sein de la Communauté de communes (CDC) du Grand Cubzaguais. Une première particulière au vu des débats sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pourtant, a priori, il n'y avait pas de quoi s'écharper puisque la proposition était de baisser, « d'environ 1 % », précisait Sylvain Guinaudie, le vice-président en charge des finances, les taux de cette TEOM sur les trois zones constituées sur le territoire : Saint-André-de-Cubzac (de 14,40 % à 13,71 %), Bourg (14,37 % à 13,66 %), l'ensemble des autres communes étant regroupées dans un troisième secteur (21,61 % à 20,57 %).

Une bonne nouvelle fiscale pour les citoyens qui s'ajoutaient à d'autres (voir encadré), « on sait que certains sont à 20 euros près », glissait Sylvain Guinaudie. La raison de cette ristourne ? Le fait que le secteur soit un bon élève face à la réforme de collecte des ordures ménagères, « 13 communes [sur 16, NDLR] ont fait la bascule », rappelait la présidente Valérie Guinaudie. Mais aussi parce que les citoyens ont fait leur part, selon Sylvain Guinaudie, en pratiquant davantage de tri et en réduisant, par ricochet, le tonnage d'ordures ménagères et donc le coût de la collecte.

Tensions

Malgré tout, la discussion qui a suivi cette proposition est rapidement partie en vrille. C'est Christiane Bourseau, la maire de Virsac (opposée à la réforme) qui dégainait la première regrettant ce système de zonage qui amène « une iniquité entre les communes, il faudrait une seule et même zone ». Reprise de volée par la maire de Saint-André, Célia Monseigne : « Aujourd'hui, si tout le monde adoptait la réforme, il n'y aurait plus cette question de zones. Et je m'étonne que ceux qui râlaient contre ces zones, râlent encore conte une réforme qui pourrait les supprimer. Et quel dommage que tout le monde n'y soit pas allé en même temps pour avoir une TEOM encore plus basse », s'agaçait-elle.

La salve suivante venait de José Lagabarre, le maire de Peujard, qui, sur le mode « pas de bras, pas de chocolat », se demandait pourquoi les communes refusant la réforme (Virsac, Teuillac, Gauriaguet) bénéficiaient aussi de la baisse : « Comment expliquer ça à nos concitoyens ? » Tandis qu'Alain Tabone, le maire de Cubzac-les-Ponts, affirmait une nouvelle fois son soutien à la dite réforme, « autrement nous devrions payer beaucoup plus ». Ensuite, les attaques se sont succédé vis-à-vis des opposants. Patrice Potier, le maire de Saint-Gervais, et Stéphane Pinston, délégué de Saint-André, fustigeant à leur encontre, « une demande de solidarité à sens unique » ; le premier qualifiant « d'illégal » (sic) leur refus d'installer les points d'apport collectif et le second lançant « on s'est fait pourrir pendant des mois avec des arguments fallacieux », prenant la presse à témoin. « Et je renouvelle tout mon soutien au président du Smicval qui a eu le courage de cette réforme qui est tout sauf populaire, c'est vrai », ajoutait-il.

Contre la baisse des taux

Même son de cloche chez Valérie Guinaudie : « Je suis fière qu'on ait pu engager cette réforme car c'est aussi préparer l'avenir en remettant en cause nos pratiques. » Quant au fait que tout le monde bénéficie de la baisse, « je sais que c'est difficile à encaisser pour ceux qui ont basculé mais pour 2025, on va partir comme ça et on verra ce que donnera l'avenir ».

Dans tout cela, il était bien difficile pour Jean-Franck Blanc, le maire de Teuillac, de se faire entendre : « Je rencontre des gens qui sont très satisfaits des points d'apport collectifs, et même dans nos communes, certains y sont favorables. Moi, je milite pour une mixité, certains secteurs excentrés méritent le maintien du porte à porte », arguait-il, demandant, également, une mutualisation des taux. « On entend une intervention qui dit "je vais voter contre les taux parce qu'on ne mutualise pas et que ça pourrait être encore plus bas alors que je ne veux pas installer les points d'apport collectif". Vous devriez dire "je refuse la baisse du taux parce que je ne veux pas appliquer la réforme" », cinglait Sylvain Guinaudie, entre colère et ironie. Effectivement, Jean-Franck Blanc et Christiane Bourseau sont allés jusqu'au bout de leur logique en votant contre les taux en baisse proposés.

FISCALITÉ

Statu quo. Les élus ont voté le maintien des mêmes taux d'imposition, tant pour les entreprises (CFE) que pour les particuliers (foncier bâti et non bâti, résidences secondaires), qu'en 2024. Le produit étant de 3 722 923 euros.

Baisse. La taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été revue à la baisse passant de 10,08 € par habitant à 6,88 € pour cette année 2025.